



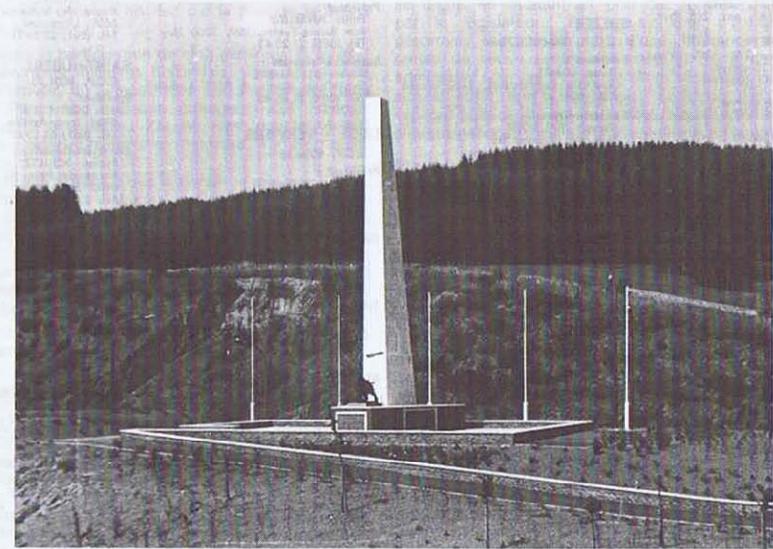
LE CHASSEUR ARDENNAIS



**ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS**

<p>REDACTION Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles TEL. 345 61 32</p>	<p>ADMINISTRATION avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - Tél. 425 04 76 CCP 000-0213393-90 «LE CHASSEUR ARDENNAIS» 1080 BRUXELLES</p>
--	---

MARTELANGE - 5 octobre - 15 h.



(Photo Albert Giot)

**INAUGURATION
DU NOUVEAU MONUMENT NATIONAL**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT D'HONNEUR : Général-major e.r. Lucien CHAMPION
Boulevard du Souverain 213 — 1160 Bruxelles

PRESIDENT NATIONAL
et Rédaction du bulletin :
Albert HUBERT
R. Gabrielle 59, Bte 2 - 1180 Bxl
Tél. : Privé : (02) 345 61 32
Bureau : (02) 219 44 50
(Extens. 249, 250 ou 224)

SECRETARE NATIONAL :
Victor ROBERT
Drève des Elangs 26
1630 Linkebeek
Tél. (02) 358 26 08

TRESORIER
NATIONAL - ADJOINT :
Charles GRIMONSTER
Rue de Viville 41, 6700 Arlon
Tél. (n. de bureau : (02) 14 68
(063) 21 14 68

Colonel e.r. André LALIERE
Chaussée de Bruxelles 6
1410 Waterloo
Tél. (02) 354 93 83
Colonel e.r. René MOYNY
Rue Petite 29, 5340 Gesves
Tél. (083) 6772 18

VICE-PRESIDENTS
NATIONAUX :
Robert LEPAGE
6741 Vance
Tél. (063) 45 51 76

SECRETARE NATIONAL - ADJOINT :
François GUIOT
Avenue de la Brabançonne 80 B
1040 Bruxelles - Bte 47
Tél. (n. de bureau : (02) 734 93 00
Privé : (02) 734 15 98

ADMINISTRATEURS :
Administrateur du bulletin :
Lieut.-Colonel Albert RENSON
Avenue Emile Bossaert 38
1030 Bruxelles
Tél. (02) 425 04 76

Délégués des sections :
Emile ANSELME (Huy)
René AUPHENNE (Virton)
Roscius CATIN (Vielsalm)
Emile COLSON (Bertrix)
Eugène DEVOGHEL (Liège)
Gaston EPPE (Etalle)
Georges GILSOUL (Namur)
Albert GUSTIN (Brabant)
Yvon LOMRE (Erezée)
Jacques MAUS de ROLLEY (Batogne)

Joseph ANDRE
Briny - 6673 Chersin
Tél. (080) 51 73 73
Jean GOFFART
Rue des Prés 5, 6900 St-Hubert
Tél. (061) 61 19 56
René PIEDBOEUF
Rue des Rhioux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 26 45

TRESORIER NATIONAL :
Fernand CROCHET
Rue de Batogne 171
6700 Arlon
Tél. : Privé : (063) 21 43 13
Bureau : (063) 21 29 01

C.C.P. du bulletin « Le Chasseur Ardennais » : 000-0213393-90
Administrateurs-conseillers :
Col. BEM hon. Jean BORGNIET
Square des Latins 60 - Bte 7
1050 Bruxelles
Tél. (02) 649 88 59

Joseph MOUZON (Neufchâteau)
Joseph SCHWITZ (Arlon)
Léon SPOIDENNE (Athus)
Donia WIDART
5395 Chatevaine (Sect. Houffalize)
Tél. (083) 21 17 50

SECTIONS REGIONALES

ARLON
C.C.P. 000-0980849-82
Président :
Joseph SCHWITZ
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 39 83

Secrétaire :
Alphonse COLLETTE
Rue de la Libération 5, 6702 Attert
Tél. (063) 21 19 81 (privé)
Tél. (063) 21 48 61, ext. 265 (bur.)

Secrétaire-Trésorier :
Roger REUMONT
Rue Elie 85, 1050 Bruxelles
Tél. (02) 648 85 04

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT
C.C.P. 000-0715193-12
Président :
Joseph MOUZON
Place Ch. Bergh 6
6620 Neufchâteau
Tél. (041) 27 73 13

Secrétaire :
Jean GOFFART
Rue des Prés 5, 6900 St-Hubert
Tél. (061) 61 19 56

Trésorier :
Fernand CROCHET
Rue de Batogne 171, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 43 13 (privé)
Tél. (063) 21 29 01 (bureau)

Trésorier :
Albert GUSTIN
Av. de la Brabançonne 80B, Bte 29
1040 Bruxelles
Tél. (02) 735 84 05

Secrétaire-Trésorier :
Théo LEDENT
Route de St-Pierre 11
6600 Libramont
Tél. (041) 22 24 77

Secrétaire :
André PERIN
Rue de l'Athénée 6, 6790 Athus

Trésorier :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus
Tél. (063) 37 70 77

Secrétaire-Trésorier :
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit
Tél. (085) 21 46 08

Secrétaire-Trésorier :
Lucien SCHLITZ
Route de Poix 23
6900 Saint-Hubert
Tél. (041) 61 11 32

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE
C.C.P. 000-0701206-90
Président :
Léon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus
Tél. (063) 37 81 98

Président :
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. (086) 47 70 23

Secrétaire-Trésorier :
Joseph BAUDOIN
Rue de l'Ourthe 96
5400 Marches-en-Famenne
Tél. (084) 31 16 19

Secrétaire-Trésorier :
Jean DOM
6904 Lorcé-Arville
Tél. (041) 61 10 67

Secrétaire :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Président :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Secrétaire-Trésorier :
René PIEDBOEUF
Rue des Rhioux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 54 89

Secrétaire-Trésorier :
Joseph HAIDON
Rue Ruxhuel 15, 6688 Liernux

Secrétaire :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus

Président :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège
Tél. (041) 43 29 46

Secrétaire-Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 67 45

Secrétaire :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus

Président :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège

Secrétaire-Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm

Secrétaire :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus

Président :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège

Secrétaire-Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm

Secrétaire :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus

Président :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège

Secrétaire-Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm

Secrétaire :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus

Président :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège

Secrétaire-Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm

Secrétaire :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus

Président :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège

Secrétaire-Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm

Secrétaire :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus

Président :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège

Secrétaire-Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm

Secrétaire :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus

Président :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège

Secrétaire-Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm

Secrétaire :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus

Président :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège

Secrétaire-Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm

Secrétaire :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus

Président :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège

Secrétaire-Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm

Secrétaire :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus

Président :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège

Secrétaire-Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm

Secrétaire :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus

Président :
Gaston EPPE
Rue du Bur 130, 6741 Vance

Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège

Secrétaire-Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm

Communications du Président

L'abondance des matières, jointe à la nécessité de limiter le volume de ce bulletin à nos prévisions budgétaires, m'oblige à contracter cet éditorial, de même qu'a reporter certains articles. Avec combien de regret, je me vois même contraint de renoncer à l'insertion des « Coups de Boutoir » qui représentent la partie la plus vigoureuse et la plus combative de notre périodique. Mais d'autre part, je me réjouis de constater que les rubriques de nos sections sont de plus en plus fournies.

CONTENTIEUX : PV DE CARENCE

On attendait, avant les vacances, la signature du protocole entre le gouvernement et les associations patriotiques, qui devait servir de trame à la liquidation, en dix ans, du contentieux des victimes du devoir en temps de guerre. Il n'en a rien été, et la déception était grande au sein du comité de contact qui s'est trouvé confronté avec les manœuvres et retournements inadmissibles de certains membres du gouvernement ou de leurs délégués; on a même pu parler de duplicité et de calcul sur les tables de mortalité. Il se chuchotait aussi, dans les milieux bien informés, que certain parti très puissant au sein du gouvernement - ou du moins, certains éléments dudit parti - voudrait faire dépendre la conclusion de l'arrangement de l'acceptation de l'amnistie!

MARTELANGE, 5 OCTOBRE

Pour tous ceux qui le peuvent, il y a devoir impérieux d'être présents le 5 octobre à Martelange, pour l'inauguration de notre nouveau monument national. Il s'agit, tout d'abord, d'affirmer notre constance dans le souvenir, notre fierté d'avoir été les premiers Bârets Verts; d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont contribué à créer ce nouvel îlot sacré qui attire déjà un grand nombre de visiteurs. C'est, enfin, l'occasion de faire la démonstration de notre importance.

Le comité de contact a réagi avec beaucoup de dignité et de maturité à la décision gouvernementale de reporter l'examen du problème au mois de septembre, au cours d'une réunion à laquelle j'ai assisté. Précisons que ce protocole, en lui-même, ne constitue qu'un engagement cadre d'intentions; qu'il y aura lieu, alors, d'établir le programme précis, c'est-à-dire l'inventaire des revendications retenues; que cela signifie « élagage » et, nécessairement, certaines déceptions. Pour notre part, nous espérons vivement que les militaires combattants ne seront pas, une fois de plus, laissés pour compte et que notamment, on mettra fin à l'injustice consistant à ne compter que certaines périodes reconnues dans leur statut, et qu'on songera aussi aux mobilisés.

MSA, An IX

On se réjouit du succès exceptionnel qu'a remporté la neuvième édition de la Marche du Souvenir et de l'Amitié. On relèvera plus particulièrement que les civils étaient plus de cinq mille et dépassaient, en nombre, les militaires; qu'il y avait près de deux mille femmes, beaucoup de très jeunes marcheurs - au reste pleins d'allant - mais aussi de très anciens qui ne leur cédaient en rien sur le plan de la bonne humeur et de la cadence.

Par ailleurs, je convie à lire attentivement mes chroniques sur les droits, en insistant sur trois décisions importantes prises par le législateur : les aggravations d'invalidité seront désormais imputées à partir d'une différence de 5 %; les rentes de veuve seront accordées à partir d'un semestre admissible pour les PP, et de deux semestres pour tous les autres; enfin, il y a la pension anticipée des agents des services publics, loi qui nous vaudra, dès maintenant, pas mal d'interrogations.

On notera encore la participation de cinq généraux et quatre-vingt-neuf marcheurs militaires hollandais, sans compter la présence, à l'arrivée, du sympathique attaché militaire dans notre pays. Parmi les militaires étrangers, 227 Français appartenant au 7 BCA et au 23e RI, ainsi que le général Monteil, ancien attaché militaire en Belgique. Il y avait aussi 117 Allemands.

Nous ne soulignerons jamais assez qu'il ne faut pas se précipiter au portillon car la législation en question comporte de graves lacunes, et par conséquent, des risques de désavantages. Il y a d'abord deux critiques fondamentales : l'exigence de trente années minimum de services (toutefois, les périodes de service militaire, de captivité, etc... entreront en ligne de compte pour atteindre trente ans), et puis, le délai de six mois minimum avant d'obtenir sa pension.

Remercions de leur fidélité... sur le terrain le ministre Olivier, les lieutenants généraux Debèche et Roman (et aussi Mme Roman), le général Hoyos, le sénateur Hanin, le député brugeois Vandamme et le journaliste Claude Herminaire de la « Gazet van Antwerpen » qui étaient accompagnés, cette fois, d'un parlementaire assez inattendu, aussi alerte à la marche qu'au tirage des signaux d'alarme, c'est-à-dire le député Babylon.

J'insiste sur le fait que les « anticipeurs » n'obtiendront pas la même pension qu'à soixante-cinq ans, puisque les pensions sont calculées sur la moyenne des rémunérations des cinq dernières années, et qu'en outre, le nombre de leurs annuités sera moindre. Les principes sont les mêmes que pour les pensions prématurées pour inaptitude physique; toutefois, les prestations de guerre comptent double, et les services militaires du temps de paix simple, et viennent s'ajouter à l'ancienneté administrative.

Nous espérons que l'an prochain, pour la dixième édition, on pourra compter sur quelques surprises.

CRISE DE L'OCCIDENT ET DEFENSE

A cet égard, nous renvoyons nos lecteurs au discours prononcé à Ciney, et qui est placé au centre de ce fascicule. Nous indiquons aussi à ceux qui s'intéressent à notre politique militaire le numéro spécial de juin de la « Revue Générale » intitulé « Pourquoi une Armée et une défense en Belgique », document autrement constructif et objectif que celui diffusé en 1974 par les gauchisants, chrétiens et autres, de la « Revue Nouvelle ». Au caractère benoît et pernicieux du dossier - à la construction duquel avait notamment collaboré un des plus fanatiques gauchistes de la RTB - s'ajoutait l'encartage d'un poster au format affiche qui donnait le ton et ressortissait à la plus basse démagogie : une chemise blanche sur fond noir, percée de balles - rouges, évidemment - et qui dessinait le sigle FN !!!

De toute façon, il faut d'abord épouser toutes les possibilités de congés de maladie, ou bien être prêt à sacrifier une partie de sa pension pour pouvoir profiter de la vie !

Albert HUBERT,
président national.

1914 - 1918

FRATERNELLE

des

Anciens Combattants du 10^e de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK

Président - Voorzitter

C. BEKE

J. Van Arteveldeplein, 69
9000 Gent
Tél. (091) 25.40.92

1914 - 1918

VERBROEDERING

der

Oud-Strijders van het 10^e Linie

NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARCK

Secrétaire/Trésorier
Secretaris/Schatbewaarder

FRANS ARIAS

Av. de Limburg Struim, 170
1810 Wemmel
Tél. (02) 479.13.43

Le Billet du Président

Ce billet écrit en pleine période de congés gardera pour moi un peu du goût de cendre. En effet, quelqu'un de nos plus anciens, de nos plus dévoués camarades a pris lui aussi son congé, hélas pour lui, le dernier. Si peu après le tant regretté Michiels, c'est Prosper Gillis qui n'est plus. Avec lui, non seulement s'en va le dernier secrétaire de section de Flandre mais il précède de peu, de très peu, l'extinction de la section elle-même.

C'est donc par un matin ensoleillé de juillet que j'ai accompagné notre camarade à sa dernière demeure. J'étais encadré par un de nos derniers Gantois, ainsi que par le fils d'un brave copain grandement souffrant, délégué par son père pour transmettre en son nom un dernier adieu au disparu. Geste d'une touchante fraternité.

Que Madame Prosper Gillis, ses enfants et sa famille veuillent trouver ici l'expression de notre profonde sympathie jointe à nos très sincères condoléances. Nous réitérons ces dernières d'une façon toute spéciale à l'adresse de Joseph Gillis, frère du défunt et membre toujours dévoué de la Fraternelle.

Ceci dit, que cette épreuve, aussi pénible qu'elle puisse être, ne signifie pas pour nous un quelconque abattement. Tant et tant de camarades nous ont quittés, allongant sans cesse la longue liste du Souvenir, mais la Fraternelle, elle, continue de vivre, elle tient encore et toujours, malgré et peut-être à cause de l'automne de sa vie... de notre vie. L'Automne, saison qui nous fut d'ailleurs souvent favorable. Souvenez-vous, Automne 14, nous gagnons la grande bataille de l'Yser; Automne 18, la grande offensive fait craquer partout les lignes ennemies et pour nous, soldats du 10^e de Ligne, apporte la victoire en même temps que la libération de Kortemark.

Dès lors, comment pourrions-nous oublier nos automnes? Et surtout continuons à nous souvenir d'Eux, toujours exacts au rendez-vous... d'octobre. Ne les laissez donc pas vainement attendre et soyez présents avec moi, derrière notre drapeau, au pied de la plaque de bronze, scellée, en leur honneur, dans la façade de la Maison Communale qu'ils libèrent au prix de leurs vies.

Pour cette année la date de la cérémonie est fixée au samedi 18 octobre, dans le courant de l'après-midi.

Laissez-moi, d'autre part, recommander à ceux d'entre vous qui n'habitent pas trop loin de Martelange ou qui auraient certaines facilités de s'y rendre, de prendre part à la grandiose cérémonie de l'inauguration du nouveau monument national à la gloire des Chasseurs Ardennais.

Het briefje van de Voorzitter

Wij zijn zeker niet van gewoonte ons briefje aan te vangen met een rouwklacht. Voor ditmaal toch, een droefuitzondering. Nauwelijks over een paar weken betreurd wij het heengaan van onze goeie Michiels, één der antwerpse Sectieleiders, of wij worden overvallen door het afsterven van Prosper Gillis. Hij was een voornaam en uiterst-verkleefd Secretaris van de Sectie O.-Vlaanderen. Met hem, helaas, verdwijnt dan ook de laatste secretaris der Vlaanderen en wat darenboven het drama nog verscherpt ligt in het feit dat hij een der laatste Wapenbroeders van de Afdeling Gent betekent. Een der Laatste.

Het was dus op een zonnige julidag dat ik de begrafenisplechtigheden bijwoonde en deel nam aan de uitvaart van onze Makker naar zijn laatste rustplaats. Ik was vergezeld door een onzer overblijvenden alsook door de zoon van een onzer makkers, ernstig-invalide, door zijn vader afgevaardigd om, in zijn naam, een laatste vaarwel aan zijn Wapenbroeder te brengen. Roerend gebaar.

Wij herhalen hier voor Mevrouw Gillis, haar kinderen en familie, de uitdrukking onze diepe sympathie samen met ons innig en welgemeend rouwbeklag. Onze speciale deelneming richten wij dan ook tot ons steeds trouw lid, Joseph Gillis, broeder van de Afgestorvene.

En nu maar verder het leven in, want het weze niet gezegd dat dit geval, hoe droefig het ook weze, ons moreel te diep aantasten mag. Het moet ons veeleer doen gedenken aan het feit dat het aanvullen van een nieuwe naam op de lange lijst onzer talrijke afgestorvenen als een soort troost die ons nauw doet aanvoelen de manier waarop zij hun Ideaal, om ons aller heil, tot het einde toe trouw bleven en ons zodoende het voorbeeld geven en aansporen onze werking zo goed het kan voort te zetten. Opdat de Verbroedering nog niet sterven zou.

En ze leeft voort, ja spijts moeielijkheden en rouw, niettegenstaande ook dat ze nu definitief haar herfstperiode is ingegaan en misschien wel precies om die herfstreden. Want denken wij maar eens goed na en dan kunnen wij bestatingen dat de herfstes ons meestal gunstig is geweest. Dan maar rap geresumeerd: Herfst 14, wij winnen de harde slag aan de IJzer; Herfst 18, wij verslaan voorgoed de vijand door ons algemeen offensief; Herfst 18, wij heroveren en bevrijden Kortemark. Voor ons 10^e Linie wellicht één der voornaamste namen op zijn glorievol kalender: Oktober 18.

Zo komt het dan ook dat sedert al die talrijke jaren onze Verbroedering het als een heilige Plicht heeft beschouwd ieder Oktoberernaam het «RENDEZ-VOUS» met haar gesneuvelden, vóór het gedenkteken en vlag op kop, te eerbiedigen. En dáár ligt nu ook de grote reden waarom ik

Cette cérémonie est fixée à la date du dimanche 5 octobre à 15 h. De toute façon, le nécessaire sera fait pour que notre drapeau aille s'incliner, en ce jour faste, devant le symbole du sacrifice et de l'héroïsme de nos vaillants successeurs.

C.B.

P.S. — Alors que mon Billet avait, depuis quelques jours déjà, pris le chemin de Bruxelles aux fins d'impression, je viens de recevoir une communication téléphonique de la part du Président National de la Fraternelle des ChA, me faisant part de la navrante nouvelle du décès de notre Cher Camarade Saint-Maux. Président d'honneur de la section d'Arion, décédé le 23 juillet dernier. Ce douloureux faire-part m'a d'autant plus affecté que je n'ai pas eu une dernière occasion de prouver ma profonde sympathie à ce cher Frère d'Armes en l'accompagnant à sa dernière demeure. Qui d'entre nous, Flamands ou Wallons, ne se souvient de ce brave et dévoué «Past-Président» de la belle section arlonaise?

sa famille explorée et tout particulièrement à sa fidèle compagne et collaboratrice, Mme Saint-Maux, nous adressons l'expression de nos respectueuses sympathies, jointes à nos condoléances très émuës.

Au président Peiffer et tous les Camarades arlonais, la Fraternelle exprime sa part de douleur dans la perte qu'ils viennent de subir en la personne de leur Cher et Fidèle Compagnon.

Note pour les anciens du 10e

Comme vous avez pu lire dans le billet du Président, le pèlerinage à Kortemark aura lieu le 18 octobre. Nous vous y fixons rendez-vous à 15 h. à la place Communale.

NECROLOGIE

Nous vous informons du décès de nos camarades:

Armand Roussel, de Marbehan, dans le 1^{er} trimestre; Louis Jacquemin, d'Arion, le 24 juin; Prosper Gillis, de Gand, le 6 juillet; Georges Saint-Maux, d'Arion, le 23 juillet.

Nous présentons nos condoléances émuës aux familles des défunts.

het «appel» doet blazen opdat u zo talrijk mogelijk mij zoudt komen vervoegen op zaterdag 18 oktober, 's namiddags te Kortemark. Valieden ik reken op u.

Ik neem anderszijds, langs dit briefje heen, de gelegenheid te baat om diegenen die te of in de nabijheid wonen van Martelange aan te sporen de grootse plechtigheden bij te wonen van het inhuldigen van het nieuw nationaal monument de Ardense Jagers ter ere, op 5 oktober te 15 u. De nodige maatregelen zullen genomen worden opdat onze vlag door haar aanwezigheid de eer zou bewijzen aan het symbool van moed en zelfopoffering van hen die wij met zoveel eerbied als onze waardige opvolgers diep begroeten.

C.B.

P.S. — Sinds enkele dagen reeds was mijn briefje naar Brussel verstuurd toen ik zoeven, langs een telefoongesprek uitgaande van de Nationaal Voorzitter der Verbroedering der Ardense Jagers, de droeve mare ontving van het afsterven van onze zo duurbare Makker Saint-Maux. Ere-Voorzitter van de Afdeling Arion, op datum van 23 juli. Dit treurig nieuws trof me dan ook zoveel dieper dat ik de gelegenheid niet heb gehad die waarde Vriend naar zijn laatste rustplaats te vergezellen. Wie onder ons herinnert zich niet onze zo trouwe en toegewegen «Past-Président» van Sectie Arion? Vlaming of Waal, om 't even trouw aan zijn nagedachtenis.

Tot de beproefde familie en hoofdzakelijk tot Mevrouw Saint-Maux, zijn altoos dienstvaardige en trouwe medewerkster, richten wij onze eerbiedige sympathie alsmede ons diep gevoeld rouwbeklag. Tot Voorzitter Peiffer en zijn trouwe Wapenbroeders van Sectie Arion richt de Verbroedering haar welgemeende en droevige deelname in de rouw die hen treft. Ze wezen ervan bewust dat het aandenken van hun Oud-Voorzitter onder de eersten rang zal nemen op de lijst der afgestorven 10^ede Linie-Broeders.

Nota voor de Oudgedienden van het 10e

Zoals Ued gelezen hebt in het briefje van de Voorzitter gaan wij op jaarlijkse bedevaart naar Kortemark op 18 oktober. Rendez-vous op de gemeenteplaats te Kortemark te drie uur in de namiddag.

Met droefheid melden wij aan onze makkers het afsterven van volgende vrienden:

Armand Roussel van Marbehan in de eerste trimester; Louis Jacquemin van Arion op 24 juni; Prosper Gillis van Gent op 6 juli; Georges Saint-Maux van Arion op 23 juli.

Aan de familieleden van deze afgestorvene makkers bieden wij ons diep leedwezen en bewogen rouwbetuigingen aan.

Dimanche 5 octobre 1975 à Martelange

INAUGURATION DU NOUVEAU MONUMENT NATIONAL

PROGRAMME DES CEREMONIES

- A partir de 14 h. 30, MISE EN PLACE des troupes, de la Musique des Forces de l'Intérieur et des participants.
- ACCUEIL DES AUTORITES.
- 15 heures : REVUE DES TROUPES, puis : DISCOURS de MM.
 - Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ;

- Maurice Brasseur, gouverneur de la province de Luxembourg ;

— Jean Defraigne, ministre des Travaux publics. DEVOILEMENT du Sanglier par le ministre des Travaux publics.

BENEDICTION du monument par Mgr Musty, évêque auxiliaire de Namur-Luxembourg.

DEPOTS DE FLEURS.

DEFILE des troupes et des Anciens.

La cérémonie sera suivie d'une RECEPTION offerte par l'administration communale de Martelange.

TOUS AU RENDEZ-VOUS, PORTEURS DU BERET VERT ET DES DECORATIONS

Pour le parage des voitures et des autocars, prière de se conformer aux instructions de la Gendarmerie. De toute façon, l'intégralité de l'aire du monument sera réservée aux besoins de la cérémonie.



3. CHASSEURS ARDENNAIS

La 9e Marche du Souvenir et de l'Amitié

La 9^e Marche du Souvenir et de l'Amitié s'est déroulée sur l'itinéraire général traditionnel Arlon-Vielsalm du 26 au 29 juin 1975.

Cette année, 10,000 marcheurs prirent le départ de la première étape à Arlon et pour la première fois, la participation civile était majoritaire.

La première étape conduisant les marcheurs d'Arlon à Marclange à travers la forêt d'Arlier se déroula par une chaleur très lourde qui fut à l'origine des nombreux abandons pendant cette première journée. Après le dépit de fleurs au Monument du 10 LI et les vœux de plein succès adressés aux marcheurs par le colonel Melchior, président du comité organisateur, la Marche prit son départ à travers la ville d'Arlon. M. Brasseur, gouverneur de la Province du Luxembourg, et M. Simon, bourgmestre d'Arlon prirent la tête du défilé et accompagnèrent les marcheurs sur le territoire de la ville d'Arlon. Le lieutenant général Roman, chef d'Etat-Major de la Force terrestre et Mme Roman accomplirent toute la première étape.

La deuxième étape conduisit les marcheurs de Martelange à Bastogne où l'arrivée connut son grand succès traditionnel. Le lieutenant général Debèche, chef d'Etat-Major de la Force aérienne, et le sénateur Hanin étaient parmi les marcheurs ayant accompli cette deuxième étape.

La troisième étape, au départ de Bastogne et Houffalize, arrivait à La Roche qui, comme d'habitude, avait très bien fait les choses. Monsieur le Ministre Olivier et sa fille avaient tenu à être des nôtres tout au long de cette troisième étape.



Le départ à Arlon, autorités en tête.

Et, enfin, le quatrième jour, au départ de La Roche, Houffalize et Salmchâteau, les marcheurs prirent le départ pour rejoindre et se concentrer au terrain militaire de Bonalfa où eut lieu la remise des médailles et plaquettes. C'est un défilé grandiose pendant trois heures et demie à travers Vielsalm devant une foule massive qui clôtura cette 9^e Marche du Souvenir et de l'Amitié.

Si ce n'est une courte pluie, le dernier jour, avant le défilé final, le beau temps a été de la partie pendant toute la marche.

47 cantinières ont, en cours d'étapes, fourni aux marcheurs les boissons qui furent toujours les bienvenues.

Parmi les amis fidèles de la Marche, il y a lieu de citer : le Lt Col Borboux, fondateur de la Marche, le Cdt Rts M. Verreht, l'adjudant pensionné Flaman. C'est avec plaisir que nous avons retrouvé parmi les marcheurs M. V. Robert, secrétaire national de la Fraternelle, l'adjudant-chef F. Guioit, secrétaire national adjoint de la Fraternelle, le colonel Derille, les Lt Col Siraux et BEM Detrembleur, anciens chefs de Corps, M. le député Van Damme.

Si dix-sept nations différentes participèrent à la Marche, l'Armée française était représentée par un détachement de 67 Chasseurs alpins du 7 BCA, unité affiliée au 3 ChA, et par un détachement de 100 participants du 23 RI de Metz.

Il y a lieu de citer également la participation de cinq généraux de l'Armée néerlandaise.

Nous n'oublierons pas une mention spéciale pour le général c.r. Hoyos et le général c.r. Montcil, ancien attaché militaire de France à Bruxelles qui, une nouvelle fois cette année, firent toute la Marche.

Le général c.r. Champion, président d'honneur de la Fraternelle et M. Hubert, président national s'associent aux organisateurs à chaque cérémonie du souvenir organisée en cours et en fin d'étapes. C'est avec plaisir que nous les avons souvent rencontrés le long des itinéraires chaque jour de la Marche.

Un grand nombre de personnalités et d'autorités avaient pris place à la tribune pour le défilé qui était animé par les musiques militaires des FI et du 1 (BE) Corps.

A l'issue du défilé, un vin d'honneur a réuni les autorités et les chefs de délégations au mess Officiers du 3 ChA où le colonel Melchior, président «sortant» de la MSA, adressa au Lt Col Bertrand, Comd 3ChA, ses plus chaleureuses félicitations et tous ses remerciements pour la façon dont avait été organisée la 9^e Marche. A son tour, le Lt Col Bertrand remercia ses collaborateurs pour l'aide efficace qu'ils lui avaient apportée et la soirée se prolongea dans la meilleure des ambiances en tirant les conclusions de la marche qui se terminait et en évoquant déjà la 10^e marche qui aura lieu en 1976.



Arrivée à Bedange du Lieutenant Général Roman, chef d'Etat-Major de la Force Terrestre et de Mme Roman (cachée par un marcheur) qu'accompagne le Lieutenant-Colonel Bertrand.



A Bastogne, notre ami le Sénateur Charles Hanin reçoit la plaque-souvenir de la M.S.A. 1975.

Activités du 3 ChA

CEREMONIE A CINEY

Le 8 juin 1975 à Ciney ont été organisées de belles cérémonies militaires au cours desquelles eut lieu l'inauguration d'une « place des Chasseurs Ardennais ». Un détachement composé d'un peloton des 1 et 3 ChA encadrant l'étendard du 3 ChA a participé à ces cérémonies qui comprenaient un hommage aux prisonniers de guerre de la ville, la plantation de l'Arbre de la Liberté et l'inauguration de la place. A l'issue du défilé, un vin d'honneur a réuni toutes les autorités à l'hôtel de ville. Ce vin d'honneur fut suivi d'un banquet à l'hôtel Saint-Roch. Le Lieutenant-Colonel et Madame Bertrand ainsi qu'une délégation du cadre du 3 ChA assistaient à ces cérémonies.

Dans le cadre de ces cérémonies, le 3 ChA avait organisé du 5 au 8 juin 1975 une exposition dans le grand auditorium de Ciney, exposition qui connut un très grand succès.

ADIEUX A 3 FIDELES SERVITEURS DU 3 ChA

Le 10 juin 1975, le 3 ChA a pris officiellement congé de l'adjudant chef Artus et des adjudants Fraiture et Graff.

Un vin d'honneur a réuni dans les salons du Mess Officiers les officiers et leurs familles ainsi qu'une délégation des sous-officiers et de leurs familles.

Après avoir rendu hommage à ces fidèles serviteurs du 3 ChA, le lieutenant-colonel Bertrand leur remit en cadeau une chope en étain aux armes du régiment et gravée à leur nom, tandis que des fleurs étaient offertes aux dames.

Ce vin d'honneur fut suivi d'un banquet au mess Sous-officiers auquel assistaient le lieutenant-colonel Bertrand, Chef de Corps, le major BEM Brisy, Comd 2^e et leurs épouses. A l'issue du banquet, l'adjudant-chef Vandenmeersche, adjudant de Corps, retraça brièvement la carrière de ces trois sous-officiers et leur remit le cadeau du Corps des sous-officiers.

VISITE DU DEPOT DE LA BUNDESWEHR A BOVIGNY

Le 12 juin 1975, répondant à l'invitation du lieutenant-colonel Schmit, commandant le dépôt de la Bundeswehr de Bovigny, le lieutenant-colonel Bertrand, chef de Corps, accompagné d'une délégation de 8 officiers et 25 sous-officiers, ont visité les installations du dépôt. Cette visite fut précédée d'un exposé sur l'organisation et les missions de ce dépôt. La visite se termina par le verre de l'amitié et un barbecue en plein air.

DETACHEMENT D'HONNEUR

Le 3 ChA a fourni un détachement d'honneur lors des funérailles de Monsieur le Ministre Servais à Liège le 10 juillet 1975.

FETE NATIONALE DU 21 JUILLET 1975

Deux détachements et le drapeau du 3 ChA ont participé au traditionnel défilé du 21 juillet 1975 devant Sa Majesté le Roi à Bruxelles.

Une délégation du 3 ChA conduite par le lieu-

tenant-colonel Bertrand, chef de Corps, a assisté au Te Deum en l'église de Vielsalm. Ce Te Deum fut suivi d'un vin d'honneur dans les salons de l'Hôtel de Ville de Vielsalm.

GARDE AUX PALAIS ROYAUX DE BRUXELLES

Le 3 ChA a assuré la garde des Palais Royaux de Bruxelles du 25 juillet 1975 au 8 août 1975.

La cérémonie de reprise de la garde a eu lieu le 25 juillet 1975 à 14.30 heures en présence du lieutenant-colonel Bertrand, chef de Corps, du commandant Paquay, commandant le détachement de garde, de l'adjudant-chef Vandenmeersche, adjudant de Corps, et d'une délégation avec drapeau de la section du Brabant de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

APPUI A D'AUTRES ORGANISMES

1. Du 26 mai 1975 au 5 juin 1975, s'est déroulé au Quartier Ratz le cours de formation FAC (observateur aérien avancé) organisé par le 1 (BE) Corps. Le stage fut élargi par un repas de corps auquel assistait le lieutenant-colonel Bertrand, chef de Corps.

2. Le 14 juillet 1975, un Mirage de la base de Hieret s'écrasait sur le territoire de la commune de Lièrueux. Les premiers secours et les premières mesures de sécurité furent prises sur place par le 3 ChA. L'ambulance du 3 ChA évacua les deux pilotes blessés vers la clinique de Vielsalm.

3. Du 15 juillet 1975 au 15 août 1975, le 3 ChA a géré un camp de jeunesse d'une capacité de 440 places pour le compte de GS/IRP. Ce camp était situé au terrain militaire de Bonalfa.

LA VIE AU 3e CHASSEURS ARDENNAIS

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Par arrêté royal du 7 avril 1975 — la décoration militaire de 1^{re} classe au 1 sergent-major Thiry

ARRIVEE

Adjudant COR Warichet, le 30 mai 1975, venant de l'EI

NOMINATIONS

— le 27 juin 1975, au grade de capitaine d'administration, le lieutenant d'administration Kovilic
— le 30 juin 1975, au grade de sergent de réserve : Henry, Schockaert

BREVET BON SOLDAT

Devillé A. à la date du 19 juillet 1975

MISE EN CONGE ILLIMITE

le 30 juin 1975 : sergents miliciens Henry et Schockaert



Le Ministre Louis Olivier, entraîné par sa fille sur la ligne de départ à Recogne.

Une place des Chasseurs Ardennais à Ciney

Une « Journée militaire » s'est déroulée à Ciney, le dimanche 8 juin, à l'initiative de l'administration communale. La capitale du Condroz avait bien fait les choses, et un public particulièrement nombreux et sympathique a assisté aux cérémonies qui ont débuté par une messe en plein air, place Léopold, concélébrée par l'abbé Léonard, doyen de Ciney, et l'abbé Body, curé de la paroisse Saint-Nicolas à Namur et ancien du peloton Mi de la 3e Cie du 4 ChA.

Ce dernier prononça une émouvante homélie, s'attachant surtout à évoquer le pénible sort des prisonniers de guerre, leur retour au pays et l'esprit de profonde camaraderie qui n'a cessé de les unir.

Une prise d'armes eut lieu ensuite, place Monseu, où prirent place des détachements du 72e Bataillon de Transports, filleul de Ciney, des 1er et 3e Chasseurs Ardennais, ainsi que la Musique des Forces de l'Intérieur dont la participation fut, une fois de plus, extrêmement appréciée. Les troupes étaient sous les ordres du lieutenant-colonel Pommier, commandant du 72e Bataillon de Transports. La revue fut passée par le colonel Linsmeau, des Forces de l'Intérieur.

Un grand nombre de personnalités emplissaient la tribune, et parmi elles, M. V. Barbeaux, député-bourgmestre, ainsi que les membres du Collège échevinal et du Conseil communal, le général Champion, les chefs de Corps des 1er et 3e Chasseurs Ardennais, nombre d'officiers supérieurs, M. Tillieux, secrétaire communal, etc... Il y avait une forte délégation d'anciens Chasseurs Ardennais avec drapeaux, conduite par le président national, les vice-présidents nationaux André, Goffart et Piedbœuf, le colonel Moigny, etc...

Deux discours furent prononcés. Dans le premier, le bourgmestre de Ciney rappela que sa ville avait mérité le titre enviable de « Capitale du Maquis », mais aussi qu'avant cela, un grand nombre de jeunes gens de la région avaient été appelés à servir dans les unités de Chasseurs Ardennais dont il fit un très vif éloge. M. Barbeaux souligna encore la signification de la journée, placée sous le signe de l'amitié entre l'Armée et la Nation.



Quant à M. Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, il remercia tout d'abord la ville de Ciney de son initiative et de son accueil, et salua tous les participants. Voici maintenant des extraits de son allocution.

... La meilleure manière d'apprendre à connaître notre Armée et à l'aimer consiste à se rapprocher d'elle, dans des circonstances comme celle-ci ; car l'Armée est, chez nous, l'émanation de la Nation, et elle se confond avec elle. Nous ne sommes pas un peuple guerrier, et moins encore militariste :

jamais nous n'avons pris les armes pour entreprendre des guerres de conquête, mais seulement pour nous défendre, pour notre honneur, pour faire respecter nos droits, nos libertés, notre existence.

Malheureusement, en dehors des périodes de danger immédiat, nous avons tendance à ne plus nous soucier de notre défense nationale, ayant une mentalité qui consiste en une conception d'une Armée constituée de citoyens-soldats, comme dans l'Antiquité, qui vaquent à leurs occupations et ne prennent les armes qu'en cas de menace directe.

Cette improvisation n'est plus de mise actuellement : les armées modernes, avec leurs matériels sophistiqués, exigent une formation étendue, un entraînement poussé. D'où la nécessité de recourir, pour un certain nombre de missions et de fonctions, à des spécialistes, et l'obligation de choisir entre un service militaire relativement long (dix-huit mois, au minimum) ou la professionnalisation accrue de diverses fonctions par le recrutement de volontaires de carrière.

Mais cela n'exclut pas — car nous ne voulons pas, en Belgique, d'Armée de métier — le maintien d'un service national qui constitue un devoir civique impérieux, non seulement pour concourir à notre sécurité, mais aussi en

raison de sa portée morale et éducative, de la formation civique et physique qu'y trouve notre jeunesse...

... Et ceux qui, parmi les jeunes, seraient tentés de penser que le temps passé à l'Armée est du temps perdu et leur causant un préjudice, qu'ils songent un peu à ceux-là en l'honneur de qui est organisée cette manifestation et qui, pour la plupart, ont consacré plusieurs années de leur vie au service du pays ; à ceux qui ont refusé de se plier à la volonté des ennemis de la Patrie ; à ceux qui ont connu non seulement la guerre et tout son cortège de malheurs et de misères, mais qui, pendant des années, ont été éloignés de leur foyer, alors qu'ils combattaient sur les territoires extérieurs ou dans la Résistance, ou encore, qu'ils étaient retenus comme prisonniers de guerre ou détenus comme prisonniers politiques.

Et cependant, quels beaux exemples de solidarité et de fraternité ne donnent-ils pas ? Sans doute, parfois, sont-ils animés, avec combien de justification, d'une certaine amertume, d'une certaine rancœur quand ils constatent qu'on veut ignorer leurs sacrifices, afin de mieux leur refuser les réparations que leur doit la collectivité qui a contracté, à leur égard, une dette sacrée...



Le défilé des Anciens

(Photo journal « Vers l'Avenir » - Namur)

... Aujourd'hui encore, les anciens combattants et les victimes du devoir patriotique doivent être aptes à répondre aux défis de notre temps. Alors que l'Occident traverse une crise profonde, que sa suprématie paraît en voie de disparition, que nous assistons à la montée des peuples jeunes qui représentent plus des trois quarts de la population du monde, à la revanche des colonisés ; alors que s'opèrent un profond changement de société, la formation d'un nouvel ordre social peut-être très éloigné de tout ce que nous avons connu, une « nouvelle distribution des rapports des forces économiques » qui provoqueront des bouleversements bien plus considérables que la Révolution française, parce que la crise est, cette fois, planétaire, ne nous contentons pas de subir cette révolution nouvelle, ne nous bornons pas à nous plaindre des désordres contestataires et des contestations parfois désordonnées, mais souvent justifiées de notre temps. Ne soyons pas des gens qui demeurent figés dans le passé : suivons l'évolution, car ceux qui ont le plus donné au pays ont le devoir de demeurer des guides ; il leur appartient d'instruire et d'orienter les jeunes générations du devoir de maintenir la paix, d'assurer aux peuples le bonheur, la protection des libertés et la prospérité, mais il leur appartient par-dessus tout, dans

la dignité et l'honneur, de garantir le respect des individus et des peuples par la fraternité et la solidarité. Car la perte des libertés qui signifie l'esclavage est le pire de tous les maux.

Les membres du Collège échevinal procédèrent alors à la remise de médailles commémoratives aux anciens prisonniers. Après une parade de la Musique FI très applaudie, eut lieu un défilé des troupes et des anciens Chasseurs Ardennais très acclamés.

Puis, le bourgmestre procéda à la plantation de l'Arbre de la Libération, au pied de la collégiale millénaire. Après quoi, le président de la Fraternelle fut invité à dévoiler la plaque de la nouvelle « Place des Chasseurs Ardennais ».

Un vin d'honneur, à l'hôtel de ville et au marché couvert, fut suivi d'un lunch au château St-Roch. Des cadeaux-souvenirs furent échangés, et le président de la Fraternelle offrit notamment à Ciney un drapeau de l'Ardenne. La journée fut continuée par un bal en plein air sur la place Monseu, lequel remporta un énorme succès.

Il nous reste à exprimer notre vive gratitude aux autorités communales et à la population de la ville de Ciney et des environs. Plus que jamais, la grande Ardenne commence au franchissement de la Meuse.



La messe place Léopold

(Photo journal « Vers l'Avenir » - Namur)





1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

TROPHÉE DU MEILLEUR CHALLENGER



Le Trophée du meilleur challenger a été décerné au milicien Keutgens de la 2^e compagnie.

NOMINATIONS

Au grade de sergent : Deprez
Au grade de caporal : Declercq Y.

COMMISSIONNEMENTS

Au grade de sergent : Pype, Paulet, Amiel, Delsem, Dethier, Wayenberg, Robert, Guérisse, Sangiacomo, Bernard.

Au grade de caporal : Bourgeois, Vignoble, Bernard, Choquet, Lemaire, Mary, Hismans, Lepoutre, Capelle.

ARRIVEES

Cdt BEM Stevelinck (Comd 2 Cie)
Capt Goffinet (Comd 1 Cie)
Adj: Ferrette, 1 Sgt Maj Parmentier,
SLt Bruyère

PASSAGES

Lt Marlière, Ecole d'Infanterie
Adj: Chenot, 7 Cie Rav Tpt
Adj: Kaddon
1 Sgt Maj Matagne, Cie QG 7 Bde Inf BI
1 Sgt Baerten, Cie QG 7 Bde Inf BI
SLt Pauwels, CRS

MARIAGES

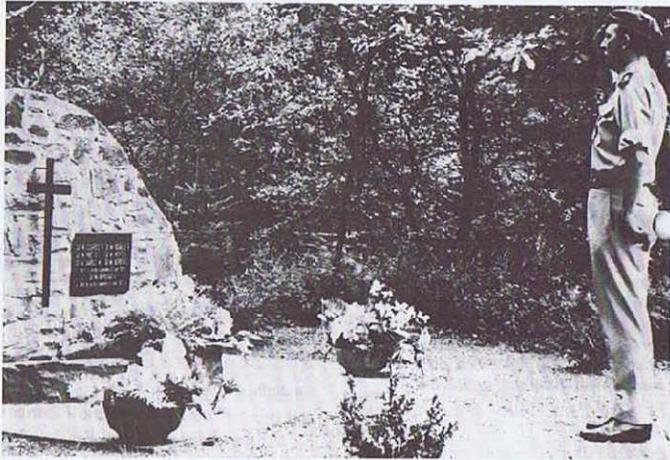
Michel Fievet avec Mlle Christine Vanderickx
Serge Demars avec Mlle Marie-France Debaets
Albert Talbot avec Mlle Francine Verspecten

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

TOURNOI DE TENNIS 1 Ch A

Simple Messieurs : Finale Adj: Borboux et Vanhoutte 6/3 6/4

SOUVENIR TRAGIQUE



Classement :

1. Borboux 2. Vanhoutte 3. Bernard 4. Colbrant
5. Dumont 6. Bonmarriage 7. Sainte 8. Rossignol
9. Gabriel 10. Vandekerkhove 11. Kelemen
12. Mayne 13. Lecarme 14. Martin 15. Levêque
16. Jacques 17. Siquet 18. Vandeveld 19. Declercq

Les officiers, sous-officiers, volontaires de carrière et miliciens du 1^{er} Chasseurs Ardennais sont allés se recueillir devant le monument qui

rappelle les heures tragiques du 3 août 1973 où sept jeunes Chasseurs Ardennais furent tués en service commandé.

Le major Robert Cauvin, chef de corps ad interim, après avoir rappelé la tragédie, a déposé des fleurs au pied du mémorial et fait jouer le « Last Post ».

Le Bataillon a ensuite défilé tête à gauche devant le monument.



Le 1^{er} Chasseurs Ardennais qui a dû détacher deux compagnies de garde à Buren n'a pas pu fournir un détachement de masse cette année.

Il avait également une compagnie en moins, la 1^{re}, qui n'a été remplacée que début juillet.

INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

Bessemans et Taziaux

DIPLOME DE BON CHAUFFEUR

Taziaux et Delrez

BREVET MILITAIRE

Declercq, Cordier, Pondant, Delaunoy, Keveler, Barbioux, Cugnon, Dehon, Dautzenberg, Rodigas, Bonte

Un grand merci, Monsieur Chabert

M. Jozef Chabert, ministre des Communications, a informé le président national qu'il avait décidé d'octroyer à notre Fraternelle une somme de cent mille francs sur le produit des surtaxes de l'émission spéciale de timbres poste dénommée « Solidarité 1974-1975 ».

A la suite de la chaleureuse lettre de remerciements que nous lui avons adressée, M. le ministre Chabert a bien voulu nous envoyer la lettre ci-après.

Monsieur le Président National,

J'ai été profondément touché par la teneur de votre lettre du 13 juin 1975, consécutive à la réception de l'annonce qui vous a été faite de l'octroi à votre Fraternelle d'une quote-part dans le produit net des surtaxes de l'émission spéciale « Solidarité 1974-1975 ».

Cette quote-part a été attribuée en témoignage du travail accompli par votre Fraternelle, mais surtout en reconnaissance du courage, de l'abnégation et des mérites acquis par les Chasseurs Ardennais en de tristes moments de notre histoire nationale. C'est tout cela qui m'a guidé dans ma décision...

Nous remercions vivement le ministre de son geste de sympathie, et aussi de la délicatesse avec laquelle il a bien voulu formuler une appréciation élogieuse des Chasseurs Ardennais.

Merci, Monsieur Chabert.

LES ANCIENS, MARCHEURS DU SOUVENIR

Un certain nombre d'Anciens de 1940 ont, à nouveau, accompli les quatre étapes de la Marche du Souvenir et de l'Amitié 1975. Voici les noms qui nous ont été communiqués (il est possible que la liste contienne des omissions que nous rectifierons bien volontiers) : adjudant e.r. G. Flaman, d'Arion (9^e participation) ; V. Robert, secrétaire national (8^e) ; A. Laisimont, du Brabant (7^e) ; Ed. Michel, portedrapeau de Huy (6^e) ; R. Laurant, portedrapeau du Brabant (5^e) ; A. Maréchal, de Noville-lez-Bastogne (5^e) ; S. Mercier (4^e) ; J. Didier (3^e) et F. Guiot, secrétaire national-adjoint (3^e) ; Mlles Moniques Robert et Marie-Claire Maréchal, filles des précités, en étaient respectivement à leur 7^e et 3^e MSA. Parmi les fidèles d'après-guerre, J. Temmerman (5^e), du Brabant.

A Grand-Halleux, le colonel Derilla, le major BEM Cougnat et un autre major dont nous n'avons pu retrouver le nom, ainsi que notre secrétaire national Victor Robert, qui terminait leur 8^e Marche, ont été fêtés au champagne à l'occasion du 1.000^e km franchi dans l'épreuve. Le lieutenant-colonel Borboux, fondateur de la MSA, s'est associé à la manifestation.

Souignons enfin que comme chaque année, M. et Mme René Piedbœuf ont prêté à la Croix-Rouge un concours dévoué et secourable, surtout pour les pieds des marcheurs.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

Soutien du Bulletin

Exercice social 1974-1975

Report des numéros précédents	426.202
Versements reçus depuis le 1-4-1975 :	
- EMAC, Bruxelles	1.000
- Section de Huy	1.000
- Albert Thomas, Leffe	500
- Section de Virton	500
- Général e.r. L. Champion, Bruxelles	250
- Lt-Col. hre de rés. A. Flaminio, Bruxelles	250
- A. Gaspard, Bressoux	200
- J. Lemaire, Mouscron	200
- G. Bruneel, Beaufays	100
- Colonel A. Stephany, Bruxelles	100

Total au 15-8-1975 430.302

D'autre part, notre ami Droeshaut, de la sous-section de Molenbeek, a récolté dix abonnements de soutien.

IN MEMORIAM

Le président de la section de Saint-Hubert, Jean DOM

Le 30 juillet, est décédé à Bastogne notre ami Jean Dom, percepteur des postes à Saint-Hubert et président, depuis sa reconstitution, de notre section régionale. Il était sérieusement souffrant depuis de nombreux mois.

Les obsèques ont été célébrées à Lorcay-Arville le 2 août. La Fraternelle était notamment représentée par les vice-présidents nationaux Lepage et Goffart, le secrétaire de la section, Schiltz, et des délégations de sections voisines.

Nous renouvelons à Mme Dom et à ses enfants nos vives condoléances.

La comtesse J. Carpentier de Changy

La comtesse Jacques Carpentier de Changy a perdu la vie, en juillet, à Narbonne, à la suite d'un accident de voiture. Née Madeleine Greindl, elle était la fille aînée de la comtesse Greindl à qui nous renouvelons l'expression de notre sympathie émue.

Le commandant R. DE BREMAEKER

Est décédé le 13 août à Linkebeek, en sa 77^e année, le commandant honoraire d'Artillerie Romain De Bremaeker qui, en 1940, commandait la batterie EM du 1^{er} Groupe du 20 A, à la tête duquel se trouvait le major Gennart. Le défunt était PP 1914-1918 et PG 1940-1945.

Une délégation de la Fraternelle était présente aux obsèques. Nous réitérons nos condoléances à sa famille.

LES FUSIONS DE COMMUNES dans la région de la Lys

A la suite des décisions gouvernementales concernant les fusions de communes en Flandre orientale, Vinkt et Gottem notamment seront englobées dans l'ensemble Deinze. Voici la liste complète des communes appelées à former la future entité : Deinze, Gottem, Vinkt, Bachten-Maria-Learne, St-Martens-Learne, Grammene, Meigem et Woutergem. Zeveren a déjà fusionné précédemment avec Deinze.

TAXES POSTALES

Nous sommes amenés à devoir payer de plus en plus de taxes, parce que nos correspondants ne tiennent souvent pas compte de la réglementation postale en ce qui concerne le poids et le format. Il arrive que des plus dépassant le format standard et 100 grammes sont affranchis à... 6,50 F, alors que le tarif est de 25 F. Le plus gênant, c'est que de ce fait, nous sommes fréquemment obligés de nous déplacer au bureau des postes pour acquitter des taxes imputables à la négligence.

LA VIE RELIGIEUSE DES PRISONNIERS DE GUERRE

Décidément, nous jouons de malheur avec ce texte. Nous avons fait une mise au point, en dernière page de notre dernier bulletin ; malheureusement, l'auteur propose et le compositeur dispose.

Précisons que l'aumônier Chasseur Ardennais concerné est l'abbé Bertin de son prénom, et Glaude de son nom patronymique, et non pas Claude, et qu'il est curé-doyen de Noville-lez-Bastogne.

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse,

ils avertissent LEUR SECTION sans retard et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

REPANDEZ LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

ARLON IN MEMORIAM

Joseph LAMBERT,

facteur des postes à Arlon était né à Wardin en 1916. Il fit la campagne au 2^e Chasseurs Ardennais à Bastogne puis fut P.G. au Stalag VIII A jusqu'au 22 mai 1945. Père de famille nombreuse, amputé d'une jambe à la suite d'un accident de circulation, il ne s'en dévouait pas moins en faveur de diverses sociétés arlonaises.

Le commandant en retraite,
Georges SAINT-MAUX,

officier d'Administration, fut un ancien du 10^e de Ligne de 14-18 et aussi des Bécets Verts durant la mobilisation et la Campagne. Par la suite, il s'occupa du Secours d'Hiver et milita dans les rangs de la Résistance aux FI/PA. Ancien Président des Croix de Feu, des Anciens du 10^e, des Vétérans du Roi Albert, il se donnait volontiers l'apparence d'un homme vif et un peu bourru. Cela cachait un cœur d'or. Il le prouva encore en 1945-46 quand il s'occupa très activement de l'accueil des enfants sinistrés de St-Dié dans les Vosges.

Les adjudants retraités, anciens du 10
Léon BRANLE et LOUIS JACQUEMIN

Croix du Feu, nous ont également quittés.

Michel FLAMMANG,

agent de police à Arlon, fils de notre camarade, l'adjudant Jean Flammang est décédé inopinément.

Roger JACOB,

fils de l'artiste peintre bien connu Mme Jacob et lui-même sculpteur de grand talent est décédé à Forêt-Trooz. Il était l'auteur d'un Monument aux Chasseurs Ardennais qui sera probablement inauguré à Arlon en 1976.

Plusieurs autres camarades de la section ont été douloureusement frappés par des décès :

Léopold Desloges qui a perdu sa compagne qu'il entourait de nombreuses années de soins vigilants ;

Joseph Deroche de Beaumont qui a également perdu son épouse ;

le commandant e.r. Edouard Schandeler a perdu sa mère qui était aussi la belle-mère du camarade René Meuleman et la grand-mère de Guy Schandeler, lieutenant au 1^{er} Chasseurs Ardennais ;

et enfin le camarade Joseph Robert déjà cruellement frappé à deux reprises, et qui a perdu le dernier de ses fils, Marcel.

SUCCES

Patrick Lardo, petit-fils du camarade Pierre Raemdonck a obtenu avec succès le diplôme d'instituteur.

ACTIVITES

La section vient de franchir le cap des 470 membres. Elle a participé aux Fastes de l'Ecole d'Infanterie, aux Fêtes de Bruxelles et Liège le 8 mai ; à Vinkt et à Ciney.

Suite à une intervention de notre section, l'Association Commerciale et Industrielle d'Arlon (A.C.I.A.), que nous remercions, a bien voulu

diffuser des marches militaires dans les rues d'Arlon pendant toute la matinée du départ de la Marche du Souvenir.

Le 31 août prochain, se tiendra une réunion des membres du Comité avec les délégués des quartiers et des villages, pour une première prise de contact et la préparation de l'action 1976. Une lettre circulaire donnera l'heure et l'endroit exacts de cette réunion.

Le samedi 4 octobre, à 18 h. 30, l'Abbé Weber, Révérend Curé de St-Donat, célébrera une messe à la mémoire des Camarades et des membres de leurs familles défunts. Les anciens sont conviés à y assister porteurs du Bécet. Les épouses sont, elles aussi, cordialement invitées.

POUR LE 5 OCTOBRE et la réinauguration du Monument National à Martelange (voir programme dans ce bulletin), la section mettra un ou deux cars à la disposition des camarades et de leurs épouses. Le départ se fera Place Léopold à 13 h. 30 précises. Des arrêts sont prévus aux Quatre-Vents, à Tontelange (Sablières Setim) et à Aitert (Maison Communale).

Après la cérémonie, la section fera servir un repas froid à Martelange : tartine au jambon (85 F) ou assiette garnie maison (125 F). Les camarades qui désirent participer au voyage de Martelange doivent se faire connaître à notre Trésorier Fernand Crochet, 171, rue de Bastogne, 6700 Arlon, Tél. 063/21.43.13 et verser éventuellement pour le repas 85 ou 125 F au CCP 000-0980849-82 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Section d'Arlon. Les frais de car seront supportés par la section. La date limite pour les inscriptions est fixée au 25 septembre.

Bastogne - Martelange - Sibret

DECES

Plusieurs membres nous ont quittés au cours de ces derniers mois : Jean-Baptiste Dabe de Morhet; Albert Rosière de Chaumont; Albert Kuttien de Fauvillers et François Meis de Bastogne. A toutes les familles éprouvées, nous renouvelons nos fraternelles condoléances.

ACTIVITES

C'est au cours de l'assemblée générale, tenue à Bastogne au début d'avril, que fut tracé le plan des activités principales de l'année.

Près de 90 membres ont assisté au congrès de Florenville. Parmi eux, quelques nouveaux qui ont promis de « remettre ça » car ils ont aimé l'ambiance de cette journée.

Le 12 mai, avait lieu la messe annuelle au monument Cady : elle était célébrée par l'abbé Galand, doyen de Bastogne. Comme les années passées, devant la gigantesque croix de bois surplombant le monument élevé à la mémoire du premier chasseur ardennais tué pour la défense de Bastogne, la foule était nombreuse. Outre les drapeaux des associations patriotiques il y avait les membres de la famille Cady et un parterre de personnalités civiles et militaires.

Le 25 mai, et pour la première fois dans l'histoire de la section, une délégation de 30 membres a assisté aux cérémonies de Courtai et de Vinkt. A la demande générale, un voyage semblable sera organisé l'an prochain.

Fin mai, nous étions aussi présents aux fêtes de l'Infanterie à Arlon.

COTISATION

Pour éviter des frais inutiles, nous demandons à nos membres, non desservis par un délégué local, de bien vouloir verser leur cotisation pour l'année prochaine, dans le courant du mois d'octobre, au C.C.P. N° 000-0240928-77 Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Bastogne. (membres protecteurs: 150 F, les autres: 100 F) D'avance, merci.

UN RAPPEL

Si tu changes de domicile, avertis ta section... merci.

BERTRIX

MARIAGE : nous avons appris avec plaisir le mariage de Mlle Marie-Rose Kiels avec M. Jean-Jacques Vicaire de Léglise. Nos vœux de bonheur aux jeunes époux et nos félicitations aux parents, plus particulièrement à notre ami Edouard Kiels, conseiller provincial et président de la section de Bertrix.

DECORATIONS : Madame Paul van den Corput, notre membre d'honneur, a eu le grand plaisir de remettre la Médaille du Travail de 1^{re} classe à notre ami Henri Binamé pour 25 ans d'activités à son service et, par la même occasion, nos camarades d'Ochamps Jean Maljean, André Golinvaux et Henri Binamé ont reçu la Fourragère... récompense pour leur bon comportement aux combats de Bodange en mai 1940.

INAUGURATION DU NOUVEAU MONUMENT NATIONAL

Nous espérons que nos membres seront nombreux à assister à l'inauguration de notre nouveau monument national. Tous les assistants seront en place pour 14 h. 30 au plus tard avec le port obligatoire du bécet vert et des décorations (si des membres étaient encore dépourvus de bécet vert, la section locale dispose d'un stock important au prix de 150 F).

FAYS-LES-VENEURS, charmante localité à 8 km de Bertrix était peut-être une des seules localités ardennaises ne disposant pas de membres au sein de la Fraternelle. C'est maintenant chose faite en la personne de notre camarade Bruno Gillet, cultivateur et chantre dans ses moments de loisirs, lequel a accepté spontanément d'être délégué de la Fraternelle pour sa localité et qui a promis de récupérer tous les anciens Bécets Verts de 1940.

BRABANT

PARTICIPATIONS DE LA SECTION

Au pèlerinage de Courtrai-Vinkt, le 25 mai, le Brabant a recueilli 76 inscriptions (dont 47 pour la section) pour le défilé pris en commun par les autorités locales, celles de la Fraternelle et les Anciens. Nous souhaitons pour l'avenir une participation plus forte encore des sections régionales afin de maintenir à cette grande table son caractère de confraternité ainsi que pour des raisons économiques.

- A la Fête de l'Ecole d'Infanterie, à Arlon, le 31 mai, où il ne faisait vraiment pas bon sur les bancs réservés aux Anciens, nous avions une représentation réduite mais très résistante.

- Echos de la Marche du Souvenir : Nos membres, François Guiot, René Laurant, Auguste Mercier, Victor Robert et Jean Temmerman, ont fait toute la marche sans broncher. Le président Goffart était présent à chaque étape pour encourager ses poulains.

- A Ciney, le 8 juin, une représentation était assurée. C'est le président du Brabant, Jean Goffart, qui fit défiler les Anciens, toujours la tête haute...

- Une délégation était présente, avec drapeau, le 25 juillet, lors de la relève de la garde aux Palais du 6 TTr par le 3 Ch A. Après la cérémonie, le Lt Colonel Bertrand et deux sous-officiers du Corps ont été nos hôtes d'une heure pour prendre le verre traditionnel de l'amitié.

COCS D'OR

Monsieur et Madame Bittremieux-Lèveque ont fêté, le 8 août, à Bruxelles, le cinquantième anniversaire de leur mariage. Qu'ils n'omettent pas de nous rappeler, le moment venu, celles de diamant et ainsi de suite...

MARIAGE

Le Colonel BEM Hre et Madame Jean Borgniet nous font part du mariage de leur petit-fils, M. Robert Mathelot, avec Mlle Edith Duchesne. Nos vives félicitations.

DECES PARMIS NOS MEMBRES

- Madame Jeanne Van Regemorter, épouse de M. Maurice Georis, membre effectif, à Ivelles.
- Monsieur Nicolas Vanderstappen, à Anderlecht, le 22 juillet.
- Madame Louis Jacquet, née Albertine Billen, membre honoraire à Bruxelles, le 25 juillet.
- Monsieur Léon Coquyt, membre adhérent, à Bruxelles, le 26 juillet.
- Nous réitérons nos fraternelles condoléances familles endeuillées.

IMPORTANT

MARTELANGE. La date d'inauguration est reportée au 5 OCTOBRE.

Les autres renseignements donnés par notre circulaire N° 3 - JUIN 75 restent inchangés.

Rectifier sur le Bulletin le N° de téléphone du trésorier Albert GUSTIN comme suit : (02) 735 84 05.

ETALLE

ASSEMBLEE GENERALE DU 10-05-75 A RULLES

Après une minute de silence à la mémoire des disparus, le Président souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres du comité pour leur dévouement et leur assiduité.

Cinq décès sont à déplorer dans la section. Chaque fois, présence du drapeau et d'une délégation.

- Jean Bilocq de Chatillon	25-03-74
- René Servais d'Etalle	28-04-74
- Maurice Claude de Houdement	21-11-74
- Léopold Wingel de Chantemelle	17-12-74
- Georges Guillaume de Houdement	01-01-75

L'assemblée générale s'est tenue à Vance le 16-03-74

Présence au Congrès national à Namur le 28 avril 74 d'une importante délégation ; aux fastes de l'Infanterie à Arlon le 31 mars 74 ; au 40^e anniversaire de la remise des drapeaux aux Ch. A. à Arlon ; à la réunion du Comité national le 23 mars 75 ; aux funérailles du porte-drapeau Louis Wavreille d'Ebly ; au congrès national le 27 avril 75 à Florenville.

M. René Clausse donne ensuite l'état des comptes. M. Robert Lepage, 1^{er} vice-président national, rappelle le 10 mai et le 35^e anniversaire de la libération des camps de P.G. Il adresse de chaleureuses félicitations aux délégués communaux et à M. Gaston Eppe, président cantonal qui clôture la séance en souhaitant bonne santé à tous et rendez-vous à Habay-la-Vieille en 1976.

AVIS IMPORTANT A LA SECTION D'ETALLE

Il est porté à la connaissance des délégués, des membres et de leur famille qu'un car sera organisé pour se rendre aux cérémonies de Martelange le 5 octobre 1975.

Prière de s'adresser à Léon Postal à Fratin Ste-Marie s'Semois, Tél. 063/45 51 87

HOUFFALIZE

HYMENEES

Se sont unis pour le meilleur et pour le pire :

- Mlle Annick Wolteche, fille de M. Gilbert Wolteche, de Louette St-Pierre, et M. Marcel Golinvaux, de Bruxelles ;
- Mlle Chantal Wolteche, fille de M. Gilbert Wolteche, de Louette-St-Pierre, et de M. André Arnould, de Mons ;
- Mlle Marie-Rose Paligot, fille de M. Robert Paligot, de Oneux-Borlon, et M. Bernard Mignon, de Hamoir ;
- Mlle Geneviève Sepul, fille de M. Jean Sepul, de Oneux-Borlon, et M. André Degotte, de Tihange ;
- M. Roger Sulbout, fils de notre délégué Joseph Sulbout de Wandebourcy, et Mlle Marie-Rose Thomas, de Bourcy ;
- Mlle Nicole Franka, fille de M. Gilbert Franka, de Boeur, et M. André Grommersch, de Limerlé ;
- Mlle Rita Sulbout, fille de notre délégué Joseph Sulbout, de Wandebourcy, et M. Joseph Kaiser, de Benonchamps ;
- M. Robert Winand, fils de notre délégué Louis Winand de Gouvy, et Mlle Vivianne Denil, de Gouvy également.

Aux jeunes époux, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

DECES

Depuis le 1^{er} juin, nous avons eu à déplorer le décès de deux membres : MM. Georges Burnay, membre protecteur, et Fidèle Dardenne, tous deux de Chevetogne.

Aux familles qui se sont trouvées dans la peine, nous réitérons nos fraternelles condoléances.

HUY

HUY A FLORENVILLE

Un beau désordre est un effet de l'art... dit-on. L'artiste est déçu, confus, le désordre pas beau et très regrettable.

Les feuilles volantes sont légères mais il faut s'accuser de légèreté quand on les laisse s'envoler.

Mea culpa!

Tout un paragraphe fut ainsi escamoté Bulletin n° 102 - 2^e trimestre 1975, dans la liste de nos décorés.

Humbles et repentants, nous réparons.

MEDAILLE DE BRONZE

BEAUMONT Nestor, bourgmestre Chasseur Ardennais de Flône.

Trente-cinq années d'amitié, de gentillesse, de simplicité, de dévouement désintéressé, un cœur d'or qui fut tout étonné d'être congrulé et qui en rougit... Jusqu'à la pointe de ses cheveux.

Encore toutes nos félicitations, Nestor, et aussi nos plus humbles excuses.

N.D.L.R. : Nous devons à la vérité de préciser que le président de Huy n'est nullement responsable de ce... manquement. Le texte ci-dessus figurait dans son billet. Il a malheureusement été omis à la suite de ce qu'il est convenu d'appeler un « accident typographique ». Mille excuses!

DIPLOME D'HONNEUR DE PORTE-DRAPEAU

Le Ministre de la Défense Nationale Vu l'arrêté du 10 octobre 1963 créant un diplôme d'honneur de porte-drapeau en faveur des personnes qui, pendant dix années ont rempli bénévolement cette fonction avec dignité et dévouement au sein des associations patriotiques, décide :

Le diplôme d'honneur de porte-drapeau des associations patriotiques est décerné à : Monsieur MICHEL Edouard-Joseph-Ghislain demeurant à S203 Wanze, r. Arthur Galand 8/10 porte-drapeau de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais. Section locale - HUY.

Fait à Bruxelles, le 14 juillet 1975.

Le Ministre de la Défense Nationale

Bravo Edouard, nos très, très chaleureuses félicitations et c'est au champagne que tu seras fêté!!

COTISATIONS 1975

Retardataires, faites donc un effort et versez aujourd'hui-même vos 100 francs de cotisation à notre C.C.P.

Ainsi, vous vous sentirez plus à l'aise, vous nous épargnerez 15 francs de frais inutiles et vous simplifierez notre tâche dans la comptabilité très stricte de notre Fraternelle.

Merci d'avance de votre compréhension.

INAUGURATION DU NOUVEAU MONUMENT A MARTELANGE, le 5 octobre 1975.

Nous étions plus de 30 participants au Congrès national à Florenville. Nous devons être au moins 50 à Martelange!

Réveillez-vous, secouez votre apathie, envoyez-nous vite un mot ou téléphonez pour nous assurer de votre présence.

Ce sera formidable car nous serons des milliers et vous ne pouvez être absent à cette grandiose manifestation.

Ce monument, c'est un peu de vous-même, de vos 20 ans, de vos joies, de vos fatigues, de ces exercices de jour, de nuit, de ces alertes soudaines et fréquentes qui vous ont donné des nerfs d'acier, cette résistance physique et morale, ce courage, cet héroïsme simple, humble mais forcé du « Sanglier ».

Ce «Sanglier» a fait face à l'ennemi, bravement, avec acharnement, le repoussant, le bousculant, succombant sur place s'il le fallait.

Vous avez contribué à écrire une page d'histoire.

Et dans l'avenir, la Paix régnant sur nos contrées — espérons — Chasseur Ardennais restera synonyme de courage et de résistance.

Ce monument à Martelange — votre monument en sera le symbole pour les générations futures et immortalisera le «Sanglier» que vous êtes, qui a su RESISTER et MORDRE.

TOUS A MARTELANGE LE 5 OCTOBRE 1975!!!

DATE A RETENIR

Se retrouver pour bien manger, danser, s'amuser en toute amitié dans une ambiance sympathique et rentrer les bras chargés de cadeaux, tel est le programme proposé le 18 octobre 1975 lors de notre souper.

LIEGE-VERVIERS

VIOLON D'INGRES...

Rendant visite à un très ancien membre de notre section, l'abbé Julien Lambert, curé à Coo, j'ai découvert son très intéressant violon d'Ingres qui est... la peinture.

Notre ami est né en 1900 à Châtillon (province de Luxembourg) où son père était instituteur. L'an prochain, le curé Lambert fêtera ses cinquante ans de prêtrise dont les vingt-cinq dernières années se sont passées à Coo. Il a été professeur de religion dans un établissement d'Aywaille, vicaire à Vielsalm (1929-1930) et aumônier en 1939-1940 au 3 ChA, unité avec laquelle il participa à la campagne des 18 jours et au combat de Vinkt.

Tout jeune, il s'est intéressé à la musique et à la peinture. Déjà, à partir de 14 ans, il suivait les cours de l'Académie de Virton. Il a également eu la chance de bénéficier des leçons du peintre Perrin, membre de l'Académie française de peinture, qui lui a enseigné l'art du portrait. Spécialisé dans cette voie, le curé Lambert a exécuté un très grand nombre de portraits dont plus d'une centaine se trouvent aux Etats-Unis. Actuellement, notre ami se consacre principalement à la peinture de notre chère Ardenne. Aurons-nous un jour la chance d'admirer une exposition des œuvres de notre sympathique membre ?

Nous ne saurions trop conseiller à tous ceux qui passent dans le centre touristique de Coo d'aller admirer au presbytère, qui se trouve derrière l'église, l'exposition permanente des œuvres de cet Ancien.

Notre camarade Aristide Polleur, porte-drapeau de notre section, nous a fait part de la naissance, au foyer de ses enfants, d'une petite Valérie.

Nous adressons aux heureux parents ainsi qu'à notre ami Aristide et à Madame nos plus vives félicitations.

Veuillez noter l'adresse complète de notre secrétaire :

Julius BARLET

Quai de la Dérivation 43A, Bte 42
4020 LIEGE

NAMUR

IN MEMORIAM

La section de Namur déplore le décès de trois de ses membres : Léopold Dieudonné, à Warrant, le 23 mai dernier ; Armand Collignon, à Spy, le 10 juin 1975 et Jacob Swinnen, à Namur, le vendredi 1er août 1975.

— Dieudonné : le clairon de la section, avait encore sonné « aux champs » aux cérémonies de Tempoux le 8 mai ;

— Collignon, ancien du 7 ChA en 1940, nous a quittés après une pénible maladie ;

— Swinnen, ancien trésorier de la section de Namur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Pour tous les trois, notre drapeau s'est incliné dans un dernier adieu lors des funérailles. A leurs familles, notre section adresse ses profondes et sincères condoléances.

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

MARIAGE :

Notre distingué délégué de Saint-Pierre, Monsieur Guillaume, nous a fait part du mariage de sa fille Anne-Marie avec José Vanormelingen de Rochefort.

Vœux de bonheur et félicitations !

DECES :

Depuis la parution du dernier bulletin, nous avons perdu deux membres effectifs : Jean Picard de Neufchâteau et Camille Pierret de Molinfaing (Longlier). Aux familles éprouvées, nous réitérons nos sincères condoléances.

Merci à nos délégués qui nous annoncent les décès le plus tôt possible. Une délégation de la section a rendu les derniers hommages au président de Saint-Hubert Monsieur Dom. A l'occasion de ce décès, nous assurons cette section voisine de notre grande sympathie.

INAUGURATION DU MONUMENT A MARTELANGE LE 5 OCTOBRE :

Pour éviter les frais, aucune circulaire ne sera envoyée, cet avis en tenant lieu.

La section organise un service d'autocar. Coût du voyage : 100 F à payer dans le car. Les participants doivent se faire inscrire chez secrétaire-trésorier avant le 25 septembre. L'horaire de passage du car sera communiqué aux inscrits que nous espérons nombreux. Merci !

UN DEVOIR
POUR TOUT ChA
Martelange
le 5 octobre 1975

VIELSALM

LES ACTIVITES RECENTES

Nous étions presque une centaine à l'appel du «repas souvenir» et de notre assemblée annuelle, le 6 avril; une centaine de gars, heureux de se retrouver, d'évoquer les bons comme les mauvais souvenirs, dans le cadre si heureusement rénové du mess des Sous-Officiers de la caserne Ratz. Les autorités civiles et militaires — et combien de charmantes épouses — nous avaient fait l'amitié de se joindre à nous et c'est un réconfort pour tous que ce fraternel coude-à-coude.

L'ambiance y était excellente, alimentée — pardonnez-moi ce jeu de mots — par un repas d'une qualité supérieure et d'une ordonnance parfaite : grâces en soient rendues au chef Dupuis et à tout son entourage.

La sonorisation musicale nous a joué quelques tours; mais le joyeux bavardage, tout en majeur, des participants a fait oublier cela. Comme on n'arrête pas le progrès, la prochaine fois, tout cela sera parfait et nous espérons une participation plus importante encore. Nous pensons d'ailleurs inviter, en accord avec le Vice-Président National Piedbœuf, toujours fidèle à nos rendez-vous, nos camarades de la section de Liège que des retrouvailles à la caserne Rat (que beaucoup ont connue) pourraient intéresser.

Rappelons que nous avons formé un car complet pour nous rendre à Florenville en plus des voitures particulières. Alors, pourquoi ne pas espérer que pour Martelange, le 5 octobre, nous serons au moins aussi nombreux ?

A bientôt, donc !

Ayons, avant de terminer, une pensée émue pour nos camarades qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée : Nestor Viance, Théo Kesch, Léon Dubois et Joseph Helman.

Notre insigne

Il existe en deux formats, soit
aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail :
20 F l'exemplaire

S'adresser à sa section

Les droits moraux et matériels des Combattants

PENSIONS ET RENTES DE GUERRE

NOUVELLES DISPOSITIONS

Le Moniteur belge du 8 août a publié une loi du 17 juillet 1975 « modifiant et complétant la législation relative aux pensions et rentes de guerre, et la législation relative aux pensions de retraite des agents du secteur public ».

Ainsi, se trouvent officialisées, sans modifications, les dispositions qui figuraient dans la programmation gouvernementale... 1974 en faveur des victimes du devoir patriotique, et qui ont été exposées en pages 30 et 31 de notre précédent numéro.

Nous revenons ici uniquement sur certains points, c'est-à-dire pour souligner les cas où les demandes doivent expressément être introduites si l'on veut bénéficier des avantages de la nouvelle loi. Pour le surplus, le texte est tellement long, et parfois complexe, que nous sommes obligés de renvoyer au Moniteur, tout en nous tenant à la disposition de ceux qui désireraient obtenir l'une ou l'autre explication.

Les avantages suivants doivent être demandés :

— Le bénéfice des indemnités d'amputation et de mutilation pour les grands invalides, en suite de maladie, c'est-à-dire qui ne bénéficient pas du statut des grands mutilés. Lettre recommandée à envoyer à l'Administration des Pensions, 10, place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles, avant le 8 novembre pour bénéficier de la prise de cours au 1er janvier 1974 ; pour les retardataires, ce sera le premier jour du mois suivant la demande.

— Désormais, les pensions d'invalidité sont révisées en cas de différence de 5 % et plus, au lieu de 10 % précédemment. Ceux qui, dans le passé, sont allés en ag-

gravation et s'étaient vu reconnaître 5 % de plus, mais dont la pension n'a pas été modifiée parce qu'ils n'avaient pas 10 % en plus, peuvent maintenant demander la révision et bénéficier de leurs 5 %. Même procédure que pour le cas ci-dessus. Il va sans dire que la règle des 5 % sera appliquée pour les dossiers en cours d'examen ou futurs.

— Les veuves d'invalides, mariées entre le 31 décembre 1955 et le 30 juin 1961, pour qui on a reconnu ou aurait pu reconnaître le droit à la pension, attendu que le décès de leur mari serait imputable à un fait de guerre, mais qui se sont vu refuser la pension pour mariage tardif, peuvent maintenant bénéficier de la pension. Ici encore, lettre recommandée à l'Administration des Pensions, et même délai ci-dessus.

— Demande aussi à introduire pour bénéficier de la pension de l'ascendant survivant.

— Demande de révision, également dans les trois mois de la promulgation de la loi, si l'on veut bénéficier au 1er janvier 1974 de la rente de combattant et de captivité pour les veuves mariées jusqu'au 30 juin 1961, et pour les veuves de prisonniers politiques pouvant se prévaloir de six mois de services, ainsi que pour les autres veuves pouvant exiger deux semestres, c'est-à-dire au minimum six mois et 90 jours. En effet, les rentes de veuves, qui exigeaient précédemment deux semestres pour les prisonniers politiques et quatre semestres pour les autres, sont maintenant octroyées pour respectivement un et deux semestres.

STATUT DU MOBILISE valable pour les gendarmes

L'arrêté royal du 20 février 1975 est applicable aux militaires belges qui ont accompli du service effectif entre le 26 août 1939 et le 9 mai 1940, et qui ont eu une conduite irréprochable pendant la mobilisation de 1939-1940 et la campagne de 1940-1945, ainsi que durant la captivité ou l'occupation, si la captivité n'a pas été subie ou a été écourtée pour une raison honorable. Les membres de la gendarmerie possèdent la qualité de militaire. Ils peuvent, dès lors, prétendre au bénéfice de l'arrêté royal du 20 février 1975, dans les mêmes conditions que les militaires des autres forces armées.

EDUCATION NATIONALE

Prise en considération des années de captivité

Le temps de captivité comme prisonnier de guerre, interné et prisonnier politique entre le 10 mai 1940 et le 8 mai 1945 ne peut être pris en considération pour le calcul de l'ancienneté barémique d'un membre du personnel de l'enseignement secondaire subventionné qu'à la condition qu'il compte, dans la période antérieure au 1er septembre 1955, au moins un mois de services admissibles pour la fixation de sa subvention-traitement dans l'échelle dont il est titulaire.

LOI SUR LA PENSION ANTICIPEE DANS LES SERVICES PUBLICS

La loi du 17 juillet 1975, publiée au Moniteur du 31 dit, permet à certains agents des services publics de prendre anticipativement leur pension de retraite.

Passons, tout d'abord, sur le premier article en vertu duquel, à l'instar de ce qui se pratique dans le secteur privé, les agents féminins du secteur public pourront désormais prendre leur pension à soixante ans, à condition de compter trente années au moins de services admissibles.

Pour les titulaires d'un statut de reconnaissance nationale, la législation est, en fait, similaire à celle qui existe depuis des années pour les travailleurs salariés et les indépendants. Il y a deux catégories de pensions anticipées :

- Tous les invalides de guerre militaires et assimilés, et même les invalides civils, peuvent prendre leur pension à soixante ans, pour autant qu'ils bénéficient d'un statut de reconnaissance nationale ;
- Les prisonniers de guerre et les prisonniers politiques peuvent prendre anticipativement leur pension à partir de soixante ans, sans retenue, mais proportionnellement à la durée de leur captivité. Bien entendu, il s'agit des PG et PP non invalidés.

Voici comment se calculent les périodes.

PG

- 1° à l'âge de 64 ans, si la durée de leur captivité est inférieure à 18 mois ;
- 2° à l'âge de 63 ans, si la durée de leur captivité est inférieure à 30 mois, mais atteint au moins 18 mois ;
- 3° à l'âge de 62 ans, si la durée de leur captivité est inférieure à 42 mois, mais atteint au moins 30 mois ;
- 4° à l'âge de 61 ans, si la durée de leur captivité est inférieure à 54 mois, mais atteint au moins 42 mois ;
- 5° à l'âge de 60 ans, si la durée de leur captivité atteint au moins 54 mois.

PP

- 1° à l'âge de 64 ans, si la durée de leur détention est inférieure à 270 jours ;
- 2° à l'âge de 63 ans, si la durée de leur détention est inférieure à 450 jours, mais atteint au moins 270 jours ;
- 3° à l'âge de 62 ans, si la durée de leur détention est inférieure à 630 jours, mais atteint au moins 450 jours ;
- 4° à l'âge de 61 ans, si la durée de leur détention est inférieure à 810 jours, mais atteint au moins 630 jours ;
- 5° à l'âge de 60 ans, si la durée de leur détention atteint au moins 810 jours.

Signalons qu'en outre :

- Il faut trente années de services admissibles, « sans préjudice aux dispositions particulières prévoyant un âge inférieur » (par exemple, pour les militaires de carrière et les gendarmes) ;
- La pension sera suspendue si, durant la période de 60 à 65 ans, on déploie une activité professionnelle ;
- La pension prend cours le premier jour du sixième mois qui suit celui pendant lequel la demande a été introduite.

Répetons encore qu'il ne faut pas agir précipitamment dans ces demandes de pension prématurée. Nous renvoyons au commentaire de notre éditorial.

STATUTS DE RECONNAISSANCE NATIONALE

STATUT DU MOBILISE

Nous avons annoncé, dans notre précédent bulletin, la publication de l'arrêté royal du 20 février 1975 portant statut du mobilisé 1939/1940. Voici les instructions du ministère de la Défense nationale pour l'introduction des demandes.

a) Les demandes sont à adresser, par lettre, au directeur de l'Office central de la Matricule. Elles mentionneront :

- le nom et tous les prénoms;
- les lieu et date de naissance;
- le numéro de la matricule;
- les services accomplis au cours de la mobilisation (de manière complète).

Un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs accompagnera la demande.

b) Aucune copie des documents qui ont été délivrés par le département de la Défense nationale ne doit être produite. Il convient, par contre, d'indiquer le numéro ou la date de la délivrance desdits documents (carte des états de services de guerre; attestation de résistant armé; attestation d'agent ou d'auxiliaire des services de renseignements et d'action; attestation de bénéficiaire du statut des Forces belges en Grande-Bretagne) ainsi que la date d'attribution de la médaille commémorative de la guerre 1940-1945.

c) La copie des documents afférents aux statuts énumérés à l'article 1er, § 2, littéra C, E, F et G (résistants civils, réfractaires, résistants par la presse clandestine, déportés et prisonniers politiques) doit, néanmoins, être jointe aux demandes des requérants qui invoquent la présomption de droit sur base de la seule qualité de bénéficiaire d'un de ces statuts.

Il n'y a pas de formulaire officiel, mais notre Fraternelle a établi un modèle que nous recommandons à tous nos membres d'utiliser exclusivement: il est disponible auprès du secrétaire de chaque section. Rappelons encore que pour l'instant, ce statut n'accorde aucun avantage matériel. Cependant, nous engageons vivement tous nos membres à en réclamer le bénéfice — quand ils se trouvent évidemment dans les conditions voulues — car ce sont seulement ceux qui auront obtenu l'attestation prévue qui pourront, plus tard, bénéficier des avantages espérés, et notamment — nous y comptons fermement — de l'extension de la rente du combattant.

STATUT DES ENGAGES VOLONTAIRES

Dans notre bulletin n° 101, page 15, nous avons mentionné la parution de l'arrêté royal du 4 décembre 1974 portant statut des engagés volontaires pour la durée de la guerre. Ici encore, les demandes sont à adresser, par lettre, au directeur de l'Office central de la Matricule, Quartier Reine Elisabeth, rue d'Evere, 1140 Bruxelles. Elles mentionneront :

- le nom et tous les prénoms;
- les lieu et date de naissance;
- le numéro de la matricule;
- la dénomination des unités auxquelles les requérants ont appartenu (jusqu'au 8 mai 1945 ou jusqu'au 15 août 1945, selon le cas).

Un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs doit être joint à la demande.

STATUT DES EVADES

Il s'agit de l'arrêté royal du 11 mars 1975, annoncé en page 31 de notre n° 102. Même

processus: les demandes doivent être adressées, par lettre, au directeur de l'Office central de la Matricule.

Elles mentionneront :

- le nom et tous les prénoms;
- les lieu et date de naissance;
- le numéro de la matricule;
- la date et le lieu de l'évasion;
- la date et le lieu d'arrivée après l'évasion.

Une copie du brevet d'octroi de la Croix des Evadés ou, à défaut, toute autre pièce probante sera, en outre, jointe à la demande, ainsi qu'un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs.

N.B. - Il va sans dire que les certificats de bonnes conduite, vie et mœurs requis pour ces divers statuts doivent être établis sur papier libre, pour « Affaires militaires ».

CARTE DES ETATS DE SERVICE DE GUERRE 1940/1945

Nous avons signalé dans notre n° 101, page 15, que diverses mentions supplémentaires pouvaient être inscrites, désormais, sur la carte des états de services de guerre du combattant 1940/1945. Il s'agit des nouveaux bénéficiaires du statut des Forces belges de Grande-Bretagne, des prisonniers politiques, des résistants par la presse clandestine et des résistants civils.

Les demandes, à rédiger sur formulaire ad hoc, doivent être adressées au directeur de l'Office central de la Matricule. Ce formulaire, dont la présentation actuelle a été légèrement modifiée pour répondre au besoin créé par l'extension de la délivrance de cette carte à des catégories nouvelles de bénéficiaires, sera, sous peu, disponible à l'Office central de la Matricule.

RETRAITES ANTICIPEES POUR SALAIRES

Le Moniteur du 3 juillet a publié une loi du 20 juin 1975 instituant un complément de rente au profit des bénéficiaires d'une pension anticipée, non réduite ou réduite en partie seulement, pour des motifs de reconnaissance nationale. Il s'agit donc des invalides, PP ou PG, travailleurs salariés, qui ont demandé à bénéficier d'une retraite anticipée et à qui on n'a pas appliqué la réduction de 5 % l'an prévue dans la loi.

On a fait remarquer à cet égard qu'en vérité, les pensions de retraite se composent de deux parties: il y a, d'une part, la rente qui résulte des versements faits par le travailleur et qui sont placés à son compte individuel, et d'autre part, la pension proprement dite qui est puisée dans la caisse commune et qui résulte de la capitalisation collective des versements.

Or si, jusqu'à présent, la pension proprement dite ne subissait aucune réduction, en revanche, les bénéficiaires d'une pension anticipée ne disposaient pas de l'intégralité de la rente provenant de leurs versements personnels, laquelle était réduite au prorata des versements non effectués. La loi du 20 juin est destinée à pallier cet inconvénient et à faire bénéficier les pensionnés intéressés en leur accordant un complément de rente.

La matière est extrêmement complexe, et la loi ne dit pas de façon explicite si le com-

plément de rente ainsi accordé compensera, dans son intégralité, la différence entre la rente résultant des versements complets et la rente résultant de la pension prise par anticipation.

La nouvelle loi entre en vigueur au 1er janvier 1974, et sera appliquée automatiquement à toutes les demandes. Précisons que cette disposition ne vise pas les travailleurs indépendants puisque pour eux, la rente fait partie intégrale de la pension.

PENSIONS ANTICIPEES

Il résulte d'informations fournies par le ministre de la Prévoyance sociale, d'une part, et celui des Classes moyennes, d'autre part, que les nombres des bénéficiaires de pensions anticipées, en application des dispositions légales valables pour certains titulaires d'un statut de reconnaissance nationale, se présentent comme suit :

a) Travailleurs salariés

5.312 bénéficiaires de pension au titre d'invalidité, et 9.481 au titre de prisonnier de guerre ou prisonnier politique non invalide. A noter que près de la moitié de ces derniers n'ont anticipé sur leur pension que d'une année;

b) Travailleurs indépendants

On a dénombré, au 31 décembre 1973, 4.168 bénéficiaires d'un statut de reconnaissance nationale pouvant prétendre à une pension de retraite anticipée.

VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE

Le Moniteur du 3 juillet 1975 a publié une loi du 28 mai 1975 qui modifie et complète la législation concernant les pensions et les rentes des victimes civiles des deux guerres. Il s'agit d'une loi qui, mutatis mutandis, applique aux victimes civiles, en raison des engagements de parallélisme, les mesures prévues pour les victimes du devoir patriotique que nous avons analysées dans notre précédent numéro.

On constatera que les dispositions pour les victimes accidentelles ont ainsi été mises en applications avant celles qui concernent les victimes du devoir patriotique puisque, aussi bien, les dispositions légales concernant ces dernières n'ont été votées qu'en fin de session, et qu'au moment où nous écrivons le présent article, elles n'ont pas encore été promulguées. Il nous est impossible d'entrer dans tous les détails concernant les nouvelles dispositions qui concernent les invalides, les veuves et les ascendants de victimes civiles de la guerre. Les intéressés sont priés de se référer aux communiqués qui paraîtront dans la presse, et nous sommes toujours à la disposition de ceux qui souhaiteraient obtenir l'une ou l'autre information complémentaire.

Signalons que le Moniteur du 5 août a publié un arrêté royal du 18 juin 1975 fixant les nouveaux taux uniques des indemnités spéciales des invalides civils des guerres 1914/1918 et 1940/1945.